

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 08916

Numéro SIREN : 889 817 011

Nom ou dénomination : A1 SUPERMARKET

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2023 sous le numéro de dépôt 17705

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Si PME innovantes :

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) :

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	SAS A1 SUPERMARKET
Adresse du principal établissement	65 AV D ARGENTEUIL 92600 ASNIERES-SUR-SEINE
Adresse du siège social, si différent	
Ancienne adresse en cas de changement	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère	

B - ACTIVITÉ	Si vous avez changé d'activité	☐	Activités exercées :	Supérettes
--------------	--------------------------------	--------------------------	----------------------	------------

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - Résultat fiscal				
Bénéfice imposable au taux normal	0	Bénéfice imposable à 15 %	1 048	Déficit
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				

2 - Plus-values		PV à long terme imposables au taux de 15%	
PV à long terme imposables au taux de 19%		Autres PV imposables au taux de 19%	
PV à long terme imposables au taux de 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	

3 - Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeune entreprise innovante	☐	Autre dispositif	☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	ZFU - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bassin urbain à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐

4 - Option pour le crédit d'impôt outre-mer		dans le secteur productif, art. 244 quater W	☐
---	--	--	--------------------------

D - IMPUTATIONS

1 - Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à un certificat de crédit d'impôt.	
2 - Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant au cadre VII du formulaire n°2066.	

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS	Recettes net. soumises à la contrib. 2,5%
--	---

F - CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ	Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%
---	---

G - ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt du formulaire pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C-I-1) :	☐
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire le formulaire n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt du formulaire n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

H - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

Votre comptabilité est-elle informatisée ?	oui	Si oui, nom du logiciel utilisé :	Plateforme Comptable
CGA	☐	Viseur conventionné	☐
N° d'agrément du CGA		ECF	☐

Nom et adresse :

- du Comptable :	Indép.	SAS SP EXPERTISE 6 rue des Prévoyants 93120 La Courneuve
- du Conseil :		
- du CGA ou du viseur conventionné :		
- du prestataire :		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N°2065

Exercice clos le 31/12/2022

Néant ☒

I - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1 - Montant global brut des distributions :	- Payées par la société elle-même	
	- Payées par un établissement chargé du service des titres	
2 - Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le(s) bénéficiaire(s) :		
3 - Montant des prêts, avances, acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		
4 - Montant des autres distributions :		
5 - Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		
6 - Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %		
7 - Montant des revenus répartis	TOTAL (1 + 2 + 3 + 4)	

J - RÉMUNERATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (associé, associé gérant) :	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			A titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	A titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		A titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes ⑤ et ⑥	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
- SARL - tous les associés	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit						
- SCA - associés gérants							
- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités							
- SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants							

K - DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)
Adresses des autres établissements

L - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations :	- Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)			
	- Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			
MVLT imposées		à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
MVLT réalisée au cours de l'exercice				
MVLT restant à reporter				

M - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/12/2022

Néant ☐

ACTIF		Brut ①		Amort. Provisions ②		Net 31/12/2022 ③		Net 31/12/2021 ④
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010		012					
- Autres	014		016					
Immobilisations corporelles	028	2 267	030	806		1 461		1 994
Immobilisations financières (1)	040	16 707	042			16 707		5 524
(5) TOTAL I	044	18 974	048	806		18 168		7 518
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052					
Stocks marchandises	060	13 935	062			13 935		13 736
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066					
Créances clients et comptes rattachés (2)	068	544	070			544		322
Autres créances (3)	072	12 876	074			12 876		4 535
Valeurs mobilières de placement	080		082					
Disponibilités	084	6 306	086			6 306		2 750
Charges constatées d'avance	092		094					
TOTAL II	096	33 661	098			33 661		21 344
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	52 635	112	806		51 829		28 862

PASSIF			31/12/2022		31/12/2021
Capital social ou individuel	120		1 000		1 000
Écarts de réévaluation	124				
Réserve légale	126		59		
Réserves réglementées	130				
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131				
Report à nouveau	134		1 127		
Résultat de l'exercice	136		891		1 187
Subventions d'investissement	137				
Provisions réglementées	140				
TOTAL I	142		3 077		2 187
Provisions pour risques et charges	154				
TOTAL II	154				
Emprunts et dettes assimilées (4)	156				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164				
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166		4 687		6 160
Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	41 486	172	44 065	20 515
Produits constatés d'avance	174				
TOTAL III	176		48 752		26 675
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180		51 829		28 862

Renvois :

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184	

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 31/12/2022

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE					31/12/2022		31/12/2021		
Ventes de marchandises					209		210	144 054	58 715
Production vendue biens (dont export et livraisons intracommunautaires)					215		214	655	
Production vendue services					217		218	2 038	621
Production stockée							222		
Production immobilisée							224		
Subventions d'exploitation reçues							226		
Autres produits							230	7	2
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	146 754	59 338
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							234	91 488	50 899
Variation de stock (marchandises)							236	-199	-13 736
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)							238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)							240		
Autres charges externes (dont crédit-bail mobilier immobilier)							242	37 439	17 183
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle) CFE et CVAE					243	1 583	244	2 524	716
Rémunérations du personnel							250	12 457	2 437
Charges sociales							252	1 462	171
Dotations aux amortissements							254	533	273
Dotations aux provisions							256		
Autres charges : - Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger					259		262	2	
- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles									
Total des charges d'exploitation (II)							264	145 706	57 942
1 - Résultat d'exploitation (I - II)							270	1 048	1 396
Produits financiers							III 280		
Produits exceptionnels							IV 290		
Charges financières							V 294		
Charges exceptionnelles : - Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.)							VI 300		
- Dont amort. except. de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinquiés D)									
Impôts sur les bénéfices							VII 306	157	209
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)							310	891	1 187
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)							312	891	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles							316		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles							318		
Provisions non déductibles							322		
Impôts et taxes non déductibles							324	157	
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés					247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option							(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
DÉDUCTIONS									
Entreprise nouvelle (44 sexes)					986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987	
Zone revitalisation rurale (44 quindecies)					138		Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)	981	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duo.)					991		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	
ZF ANG 44 quaterdecies					345		Inv. outre mer	344	
Divers, dont :									
Dédution exceptionnelle (art 39 decies)					655		Créance report en arrière du déficit	346	
Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)					643		Dédution except. (art 39 decies B)	645	
Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)					647		Dédution except. (art 39 decies D)	648	
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)					641		Dédution except. (art 39 decies F)	990	
Dédution except. (art 39 decies G)					649				
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs							Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	352	1 048
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)								356	
Déficits antérieurs reportables							(dont imputés sur le résultat)		360
Résultat fiscal après imputation des déficits							Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	370	1 048

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Exercice clos le 31/12/2022

Néant ☐

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des impôts)		Désignation de l'entreprise :		A1 SUPERMARKET				
I - IMMOBILISATIONS								
Actif immobilisé	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations - Fonds commercial	400	402	404	406				
incorporelles - Autres	410	412	414	416				
I - Terrains	420	422	424	426				
m - Constructions	430	432	434	436				
m - Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 667 442	444	446	1 667			
o - Installations générales, agencements divers	450	452	454	456				
c - Matériel de transport	460	462	464	466				
o - Autres immobilisations corporelles	470	600 472	474	476	600			
Immobilisations financières	480	5 524 482	11 184 484	486	16 707			
TOTAL	490	7 790 492	11 184 494	496	18 974			
II - AMORTISSEMENTS								
Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Fonds commercial	495	497	498	499				
Autres immobilisations incorporelles	500	502	504	506				
I - Terrains	510	512	514	516				
m - Constructions	520	522	524	526				
m - Installations techniques matériel et outillage industriels	530	218 532	333 534	536	551			
o - Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546				
c - Matériel de transport	550	552	554	556				
o - Autres immobilisations corporelles	560	55 562	200 564	566	255			
TOTAL	570	273 572	533 574	576	806			
III - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)								
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values			
					Court terme	Long terme		
	1	2	3	4	5	19% 6	15% ou 12,8% 7	0% 8
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL	596				585		597	599

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Exercice clos le 31/12/2022

Néant ☐

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du CGI)	Désignation de l'entreprise : A1 SUPERMARKET
--	--

I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A - NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentation : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées :	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation :	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B - MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises		C - VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT	
Fonds commercial	681		683		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Autres immobilisations incorporelles	700		705			
Terrains	710		715			
Constructions	720		725			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			
Inst. générale, agencements, amén. div.	740		745			
Matériel de transport	750		755			
Autres immobilisations corporelles	760		765			
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n°2033-B	780

II - DÉFICITS REPORTABLES

- Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982		- Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982Bis	
- Nombre d'opérations sur l'exercice	982Ter		- Déficits imputés	983	
- Déficits reportables	984		- Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter				870	

III - DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives				381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant				380	
- dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	8 371
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	14 994
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

⑤ DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Exercice clos le 31/12/2022

Néant ☒

DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :		376
	dont apprentis	657
	dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105
	TOTAL I	106
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
	TOTAL II	144
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		150
	TOTAL III	152
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)	137
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE		020
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022
Effectifs au sens de la CVAE		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026
Période de référence	du	au
Date de cessation		186

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 31/12/2022

Néant ☐

N° SIREN		889817011
Dénomination de l'entreprise		A1 SUPERMARKET
Adresse :	- N°, Type et nom de voie	65 AV D ARGENTEUIL
	- Code postal	92600
	- Ville	ASNIERES-SUR-SEINE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES					
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou d'actions	
Adresse :	N° et voie				Pays
	Code postal	Commune			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES							
Titre (1)	MME	Nom patronymique / Prénom		SABARATNAM SIVATHARSHINI			
Nom marital	VIJAYANANTHARAJAH			% de détention	50.00	Nb de parts ou d'actions	50
Naissance :	Date	25/04/1977	N° Département	099	Pays LK		
	Commune	JAFFNA					
Adresse :	N° et voie	71 RUE DU GENERALE GIRAUD				Pays FR	
	Code postal	93150	Commune	LE BLANC MESNIL			
Titre (1)	M	Nom patronymique / Prénom		PARAMSOTHY JEYAPARTHIBARAJAN			
Nom marital				% de détention	50.00	Nb de parts ou d'actions	50
Naissance :	Date	01/12/1980	N° Département	099	Pays LK		
	Commune	JAFFNA					
Adresse :	N° et voie	40 AVENUE DU PRESIDENT WILSON				Pays FR	
	Code postal	94190	Commune	VILLENEUVE SAINT GEORGES			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant ☒

N° SIREN	889817011	
Dénomination de l'entreprise	A1 SUPERMARKET	
Adresse :	- N°, Type et nom de voie	65 AV D ARGENTEUIL
	- Code postal	92600
	- Ville	ASNIERES-SUR-SEINE

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise :	
--	--

Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)					% de détention
Adresse :	N° et voie				Pays
	Code postal		Commune		

This image shows a completely blank white page. It is surrounded by a thin black border, which appears to be the edge of the scanned document. There are no markings, text, or illustrations on the page.

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Exercice clos le 31/12/2022

A - IDENTIFICATION DU DÉCLARANT			
Forme juridique / Dénomination		SAS A1 SUPERMARKET	
Complément de dénomination			
N° SIREN		889817011	
N° de Téléphone			
Adresse	- N°, Type et nom de voie	65 AV D ARGENTEUIL	
	- Complément de distribution		
	- Lieu-dit, hameau		
	- Code postal / Ville	92600	ASNIERES-SUR-SEINE
Référence d'obligation fiscale		IS1	Code activité NAF 4711C
B - IDENTIFICATION DU CONSEIL			
Forme juridique / Dénomination			
Complément de dénomination			
C - RÉGIME FISCAL			
Catégorie fiscale		BI Catégorie fiscale BIC	
Régime fiscal		RS régime réel simplifié	
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)		IS Impôt sur les sociétés	
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant			
D - PÉRIODES			
Date de début de l'exercice ou période N		01/01/2022	
Date de clôture de l'exercice ou période N		31/12/2022	
Durée de l'exercice ou période N		12	
Date d'arrêté provisoire des comptes			
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)		31/12/2021	
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)		15	
E - MONNAIE			
Code monnaie		EUR	

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

(art. 219 I b du CGI, art. 46 quater - 0ZZ bis A de l'annexe III)

Exercice clos le 31/12/2022

Identification de la société	
Désignation de la société	A1 SUPERMARKET
Numéro SIREN du principal établissement	889817011
Code NAF	4711C
Adresse du siège social si différente :	- N°, Type et nom de voie
	- Complément de distribution
	- Lieu-dit, hameau
	- Code postal / Ville / Pays

I - Résultats de l'exercice	
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a. Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	1 048
b. Dont plus-value nette à court terme	
c. Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d. Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e. Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation (art.39 terdecies -1 du CGI)	
f. Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II - Bénéfices soumis au taux réduit	
g. Montant maximum exigible au taux réduit x durée de l'exercice en mois / 12	42 500
h. Dont plus-value nette à court terme imposable	
i. Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	1 048
j. Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -1 du CGI)	
k. Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -1 du CGI)	
TOTAL (h. + i. + j. + k.)	1 048

l. III - Bénéfices soumis au taux normal	(a. - c. - h. - i.)
---	----------------------------

m. IV - Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19 %	(d. - j. - k.)
--	-----------------------

A1 SUPERMARKET

Au capital de 1 000 Euros

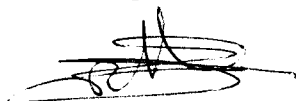
Siège social : 65 avenue d'Argenteuil 92600 ASNIERES SUR SEINE

SIREN 889 817 011 RCS de Nanterre

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

Je soussignée Madame Sivatharshini SABARATNAM, né le 25 avril 1977, président de la société A1 SUPERMARKET certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

Pour valoir ce que de droit



Fait à Asnières Sur Seine,

Le 30 mai 2023

A1 SUPERMARKET

Au capital de 1 000 Euros

Siège social : 65 avenue d'Argenteuil 92600 ASNIERES SUR SEINE

SIREN 889 817 011 RCS.de Nanterre

Procès-verbal

de l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés

du 31 décembre 2022

L'an deux mille vingt trois

Le 30 mai

A 17 heures.

Les actionnaires de la société A1 SUPERMARKET, SAS au capital de 1 000 euros divisés en 100 actions, dont le siège social est à 65 avenue d'Argenteuil 92600 ASNIERES SUR SEINE, se sont réunis au siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre remise en main propre contre signature, par le Président.

L'assemblée est présidée par Madame Sivatharshini SABARATNAM, président de la société

Sont présents :

- Madame Sivatharshini SABARATNAM, née le 25 avril 1977, propriétaire de 50 actions.
- Monsieur Jeyaparthibarajan PARAMSOTHY, né le 01 décembre 1980, propriétaire de 50 actions

Soit au total 2 actionnaires présents ou représentés, totalisant 100 actions.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

V-S

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice Clos le 31 décembre 2022
- Affectation du résultat
- Quitus à la Présidence et prolongation de son Mandant

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que l'inventaire ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- la feuille de présence ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les actionnaires lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la présidence pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce telles qu'elles lui ont été présentées dans le rapport de la gérance :

A - RÉSULTAT COMPTABLE				31/12/2022	
Ventes de marchandises		209		210	144 054
Production vendue biens	(dont export et livraisons intracommunautaires)	215		214	655
Production vendue services		217		218	2 038
Production stockée				222	
Production immobilisée				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230	7
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	146 754
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234	91 488
Variation de stock (marchandises)				236	-199
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240	
Autres charges externes	(dont crédit-bail mobilier		immobilier)	242	37 439
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle) CFE et CVAE	243	1 583	244	2 524
Remunerations du personnel				250	12 457
Charges sociales				252	1 462
Dotations aux amortissements				254	533
Dotations aux provisions				256	
Autres charges	- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		262	2
	- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				
Total des charges d'exploitation (II)				264	145 706
1 - Résultat d'exploitation (I - II)				270	1 048
Produits financiers				III 280	
Produits exceptionnels				IV 290	
Charges financières				V 294	
Charges exceptionnelles	- Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.)	VI		300	
	- Dont amort. excepté de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinquies D)				
Impôts sur les bénéfices				VII 306	157
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)				310	891

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

Les associés décident d'affecter les bénéfices de 891.00 Euros, l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la manière suivante :

- dotation réserve légale : 45 euros
- report à nouveau : 846 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à Madame Sivatharshini SABARATNAM pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président

A Asnières Sur Seine,

Fait le 30 mai 2023

Madame Sivatharshini SABARATNAM

Président

